En date du 23 novembre 2022, le plan énergie 2022-2040 de BEP Environnement a été présenté au Conseil d'Administration qui l'a validé. Ce plan fait suite à la circulaire du 03 septembre 2022 du Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville.

Les objectifs de ce plan sont les suivants :

<u>Dès aujourd'hui</u> :

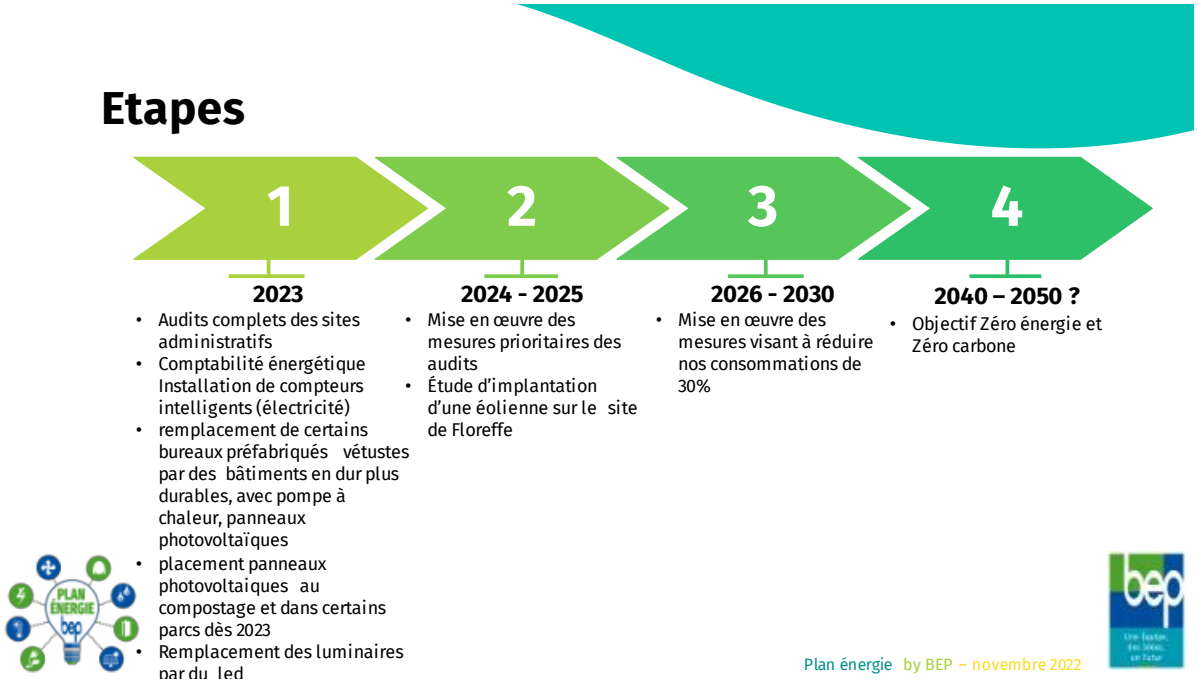
- Réduction de nos consommations de -15%
- Réduction des charges énergétiques liées

<u>À moyen terme</u> :

- Réduction de notre dépendance aux énergies de 30% par rapport aux consommations 2022, à l'horizon 2030

<u>À plus long terme</u> :

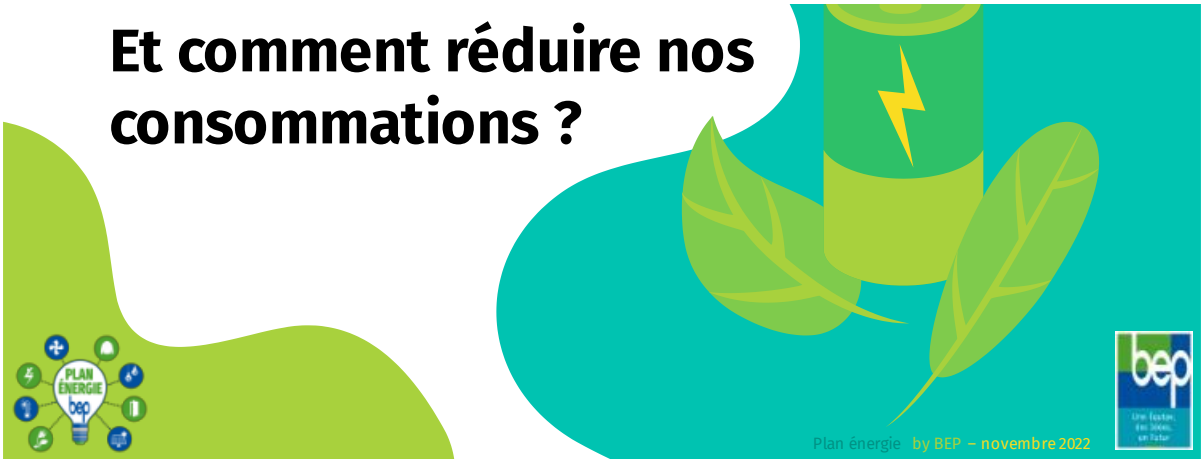
- Bâtiments administratifs à énergie et carbone ZERO à l'horizon 2040-2050



<u>Ce plan se veut évolutif dans le temps mais dès à présent, des mesures sont mises en place afin d'optimiser notre comportement pour une utilisation rationnelle de l'énergie.</u>

<u>C'est pourquoi des mesures immédiates et une vigilance accrue de notre comportement est mise en place afin de réduire nos consommations énergétiques.</u>

Et comment réduire nos consommations ?



Comportements collectifs et individuels en période « froide » :

- Garder les portes et fenêtres fermées : cela permettra de chauffer les locaux à la t° de consigne et garantir le confort nécessaire
- Ne pas modifier les consignes programmées des thermostats
- Ne pas allumer si la luminosité est suffisante
- Éteindre les appareils électriques après chaque utilisation (ex machine à café)
- Renseigner à la cellule recyparcs tout défaut ou panne (allumage permanent d'un point lumineux, chasse d'eau qui fuit, température excessive due à un défaut technique, …)

Comportements collectifs et individuels en période estivale :

- Garder les portes et fenêtres fermées : permet de conserver la bonne t°.
- Privilégier le rafraichissement naturel par la gestion réfléchie des fenêtres tôt le matin ; dès que la t° extérieure s'élève, veiller à bien refermer toutes les baies, stores et/ou volets et portes
- Fermer les radiateurs
- Ne pas modifier les consignes programmées des thermostats
- Régler les stores de manière adaptée : fermés si trop d'ensoleillement et ouverts dès que le soleil ne frappe plus la façade concernée

Mesures spécifiques aux recyparcs :

- Réduction de la température de consigne à **20°c** en journée
- Utilisation d'horloges programmables pour piloter le(s) circuit(s) électrique(s) des chauffages et du boiler afin d'éviter de couper systématiquement le chauffage après 17h, les nuits, les dimanches et les lundis (hormis parcs de Namur).
- Garder les thermostats d'ambiance avec la programmation adéquate (20°C en journée du mardi au samedi, 14°C en nuit et jours de non-activité) par le placement de petits coffrets avec un couvercle fermant à clé qui permettent de loger le thermostat.

Comportements collectifs et individuels :

- Ne pas laisser les équipements électriques branchés en permanence comme les gsm, machines à café, …
- Fin de journée :
  - Bien fermer les portes et fenêtres
  - Fermer l'éclairage

Quelques autres conseils d'économie :

- Vérifier les consignes des frigos où vous ranger vos denrées personnelles (Nettoyer régulièrement le frigo et dégivrer l'espace congélation)
- Pas d'utilisation de convecteurs électriques privés

La cellule recyparcs se tient à votre disposition pour toutes précisions complémentaires sur le sujet.



Véronique ARNOULD

Directrice de BEP Environnement